



**Appel à candidature**  
**Poste d'animateur territorial du massif de l'Aigoual**  
**au sein du Service Urbanisme et Accompagnement du Territoire**

Poste de catégorie A ou B+ ouvert en priorité à des agents de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale, à pourvoir par voie de détachement ou de mutation, à compter de 1<sup>er</sup> mai 2012.

**Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes**

Le Parc national des Cévennes se compose d'un cœur protégé de près de 1 000 km<sup>2</sup>, et d'une aire d'adhésion potentielle de près de 3 000 km<sup>2</sup>, répartis sur 152 communes en Lozère et aux confins du Gard et de l'Ardèche. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère combinant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public élabore actuellement avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte qui devra faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans.

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de quatre services spécialisés et de cinq antennes réparties sur le territoire.

Dans le cadre de la réflexion sur la charte, le conseil d'administration a engagé une réforme de l'établissement public visant notamment à déployer sur le territoire des compétences d'animation territoriale, de conseil technique en aménagement et d'animation touristique et culturelle.

Le poste d'animateur territorial est à pourvoir au sein du service urbanisme et accompagnement du territoire (SUAT). Ce service, actuellement en charge de l'animation et de la coordination de la rédaction de la charte du Parc national, est l'interlocuteur privilégié de l'établissement public auprès des collectivités territoriales.

Le SUAT est constitué autour d'un réseau d'animateurs regroupant actuellement quatre postes, ce nombre a vocation à évoluer en fonction de la réorganisation engagée de l'établissement public et de l'adhésion des communes en 2013.

Conformément à la décision du CA, les animateurs territoriaux sont affectés territorialement, la résidence administrative pour le poste à pourvoir est la commune du Vigan(30).

Le périmètre d'intervention correspond à potentiellement 43 communes du massif de l'Aigoual (5 lozériennes et 38 gardoises, appartenant à 7 Communautés de Communes), dont 15 comprenant une partie de cœur du Parc (5 lozériennes et 10 gardoises).

## Missions

L'animateur territorial représente l'établissement public sur son territoire de compétence.

Il s'assure de la bonne transmission de l'information entre celui-ci et l'établissement public. Il écoute les besoins et initie les projets.

En charge du contact transversal permanent avec le territoire, il développe, planifie et coordonne, en lien avec les antennes, des échanges réguliers avec les acteurs du territoire.

La relation directe avec les habitants du cœur est assurée par les antennes de l'établissement public.

L'animateur assure pour sa part une relation de coordination étroite et permanente, avec les collectivités territoriales, ainsi qu'avec les services déconcentrés de l'Etat (en particulier sur le Département du Gard), et en rend compte de manière formelle et régulière à son chef de service.

Jusqu'à l'adhésion des communes, l'animateur territorial participe de manière transversale à l'animation des consultations sur le projet de charte.

Il est le pilote de l'élaboration concertée des conventions d'application de la charte avec chacune des collectivités de son territoire, dont il assure ensuite prioritairement le suivi.

Il appuie les collectivités pour leur planification et les projets liés à leur adhésion (documents d'urbanisme, réglementation de la publicité, réglementation de la circulation motorisée en milieu naturel, gestion de sites paysagers ou naturels, mise en œuvre des mesures de la charte liées aux engagements collectifs et individuels des communes).

Selon les conventions d'applications, l'animateur territorial devra initier et définir des projets concourant aux objectifs de la charte en partenariat avec les collectivités.

Outre son rôle d'animateur territorial conduisant des projets transversaux sur l'antenne Aigoual, Il peut également être chef de projet ou en appui à la réalisation de projets à l'échelle du Parc national.

Pour mener à bien ses missions :

- Il veille à assurer un contact régulier avec les représentants des instances de l'établissement public inclus dans son territoire d'intervention.
- il a une très bonne connaissance de la politique du Parc national et de celles de ses partenaires. Il participe aux réseaux des animateurs du territoire (animateurs de l'établissement public et agents de développement des collectivités) et s'assure d'un travail collaboratif avec les agents de développement de son secteur.
- Il s'informe de l'ensemble des interventions de l'établissement public sur son territoire de compétence et est le référent en matière d'intervention financière et technique pour les collectivités.
- Il s'assure de la bonne communication interne et est le garant, auprès de son chef de service, de la remontée et descente d'information entre la direction et le territoire.
- Il veille à mener des échanges réguliers avec les chefs d'antennes, et en coordination avec eux, s'assure des bonnes interventions de l'établissement public sur son territoire.
- Il joue un rôle de médiateur permettant de réguler à son niveau, en relation avec les antennes et les différents services concernés, les difficultés et questions ne nécessitant pas l'arbitrage de la direction.
- Il fait remonter par l'intermédiaire de son chef de service, les points qui doivent faire l'objet d'une décision en comité de direction.
- Il est force de proposition auprès de son chef de service, sur la base de son évaluation de la charte et des actions de l'établissement à l'échelle de son territoire d'intervention, sur l'évolution des politiques de l'établissement.

A plus long terme, dans le cadre de la réorganisation de l'établissement, les missions de l'animateur territorial généraliste présenté ci-dessus sont susceptibles d'évoluer, et il pourrait notamment se voir confier un rôle de contact auprès de la population du cœur.

## Compétences recherchées

Expériences et aptitudes personnelles :

- Connaissance du contexte rural, du fonctionnement des collectivités territoriales et des politiques d'aménagement du territoire,
- Expérience minimale sur l'animation de projets territoriaux.
- Expérience souhaitée dans le domaine de l'environnement et de la protection de la nature
- Goût du contact, aisance relationnelle,
- Capacité de communication, de négociation et d'animation,
- Aptitude au travail en équipe,
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général,
- Sens de la rigueur, de l'organisation,
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique,

## Statut, diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- En priorité les agents titulaires de catégorie A ou B+ de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale, par voie de détachement ou de mutation,
- Les candidatures internes pourront être examinées et feront l'objet, à compétence égale, d'une priorité de choix
- Permis de conduire B.

## Disponibilité

Poste disponible à compter de 1<sup>er</sup> mai 2012.

## Modalités de dépôt des candidatures

Adresser, avant le 15 janvier 2012 une lettre de motivation et un curriculum vitae à :

Monsieur le Directeur du Parc National des Cévennes  
Recrutement d'un animateur territorial,  
Secrétariat Général  
6, bis place du palais  
48400 FLORAC

Ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : [catherine.grall@cevennes-parcnational.fr](mailto:catherine.grall@cevennes-parcnational.fr)

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

Mme Catherine GRALL, secrétaire générale du Parc national des Cévennes  
04.66.49.53.28- [catherine.grall@cevennes-parcnational.fr](mailto:catherine.grall@cevennes-parcnational.fr)

ou

M. Bruno DAVAL, chef du service Urbanisme et Accompagnement du Territoire  
04.66.49.53.12 - [bruno.daval@cevennes-parcnational.fr](mailto:bruno.daval@cevennes-parcnational.fr)

## Modalités de sélection

Une première sélection des candidats se fera sur dossier. Le Directeur du Parc national convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner avant le choix définitif. Pour ces auditions le directeur sera accompagné du chef de service, de la Secrétaire Générale et du chef d'antenne.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courrier des suites données à cet appel de candidature.